

Portant sur la révision du

## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUD GARD (SCOT)

Du lundi 26 août 2019 au vendredi 27 septembre 2019

Vu l'Arrêté n°66 du 24 juillet 2019

### Objet

Par arrêté n°66 en date du 24 juillet 2019, le Président du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard, Monsieur Philippe GRAS, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé du Sud Gard arrêté par délibération du Conseil Syndical le 18 mars 2019.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification dont la finalité est de planifier l'aménagement et le développement d'un bassin de vie pour le long terme (plus de 10 ans). Il permet d'établir un projet de territoire qui respecte les principes du développement durable. Il fixe des orientations et objectifs notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de transports, d'agriculture... Ces orientations sont traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat, ...). Le périmètre du SCOT Sud Gard est celui du grand bassin de vie Nîmois. Il comprend 6 intercommunalités et 80 communes: la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et les Communautés de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle, Petite Camargue, Terre de Camargue, Pays de Sommières, Beaucaire Terre d'Argence.

Le dossier d'enquête publique comporte les pièces suivantes du projet arrêté du SCOT : un recueil des pièces administratives, un rapport de présentation établi en vertu de l'Article L141-3 du Code de l'Urbanisme, comprenant notamment un diagnostic territorial, un état initial de l'environnement, la justification des choix ou encore une évaluation environnementale, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu le 26 juin 2017, un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), un bilan de la concertation ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées ou Consultées et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

### Durée et date de l'enquête publique

La durée de l'enquête publique est fixée à **33 jours consécutifs**, à compter du **lundi 26 août 2019, 9 heures**, et ce **jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, 17 heures**.

### Informations complémentaires

Tout renseignement relatif à l'enquête publique et au projet de SCOT révisé arrêté peut être demandé au Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, Philippe Gras, ou son directeur, Pascal Laburthe, à l'adresse suivante: 1 Rue du Collisée 30900 Nîmes de 9h à 12h et de 14h à 17h, par téléphone au 04-66-02-55-30, ou par e-mail à [pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr](mailto:pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr)

### Composition de la commission d'enquête publique

Par décision N° E19000082/30 en date du 11 juillet 2019, Madame le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné une commission d'enquête comme suit :

- Monsieur Pierre FERIAUD, Ingénieur Retraité, en qualité de Président de la commission d'enquête,
- Madame Maria Emilia DEL GIORGIO, Architecte Retraîtée, en qualité de commissaire-enquêteur,
- Monsieur Jean-François CAVANA Ingénieur Retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

### Les modalités d'organisation de l'enquête publique

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, 1 Rue du Collisée, 30 900 Nîmes. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête:

- sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <http://www.scot-sud-gard.fr/>
- Sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>
- en format papier et en version numérique sur un poste fixe au siège de l'enquête et mis à disposition sur clé USB dans les autres lieux d'enquête. Les lieux d'enquêtes sont accessibles aux heures et jours d'ouverture au public cités dans le tableau ci-après:

Pendant la durée l'enquête publique, le public pourra adresser ses observations, propositions et contre propositions :

- Sur un des registres d'enquête publique ouverts à cet effet dans les lieux d'enquête accessibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Ces registres en format papier sont mis à disposition avec le dossier d'enquête et sont établis sur des feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.
- sur le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>.
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante: [enquete-publique-1494@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1494@registre-dematerialise.fr); en mentionnant dans l'objet du courrier : « Enquête publique SCOT Sud Gard ». Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous sur son site internet.
- Par courrier postal, à adresser au Président de la commission d'enquête – Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, 1 rue du Collisée, 30900 Nîmes.
- Lors des permanences tenues par la commission d'enquête aux lieux et dates indiquées ci-dessous.

Un membre de la commission d'enquête au moins recevra le public dans les lieux d'enquête, aux dates et horaires suivants :

VILLES	ADRESSE DES LIEUX DE PERMANENCE	DATES	HORAIRES
NÎMES	Siège Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard (siège de l'enquête publique) 1 rue du Collisée, 30 900 NÎMES	Les lundis 26/08/2019 , 02/09/2019 , 09/09/2019 , 16/09/2019	de 9h à 12h
		Le vendredi 27/09/2019	De 14h à 17h
GALLARGUES-LE-MONTUEUX	Siège Communauté de Communes Rhony-Vistre-Vidourle , 2 Avenue de la Fontanisse, 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX	Les mardis 27/08/2019 , 03/09/2019 , 10/09/2019 , 17/09/2019 , 24/09/2019	de 9h à 12h
SOMMIERES	Siège Communauté de Communes du Pays de Sommières , Parc d'activités de l'Amède, 55 Rue des Epaulettes, BP 52027 30252 SOMMIERES Cedex	Les mardis 27/08/2019 , 03/09/2019 , 10/09/2019 , 17/09/2019 , 24/09/2019	de 14h à 17h
NÎMES	Siège Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole , 5 rue du Collisée, 30900 NÎMES	Les mercredis 28/08/2019 , 04/09/2019 , 11/09/2019 , 18/09/2019 , 25/09/2019	de 9h à 12h
BEAUCAIRE	Siège Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence , 1 avenue de la Croix Blanche 30300 BEAUCAIRE	Les mercredis 28/08/2019 , 04/09/2019 , 11/09/2019 , 18/09/2019 , 25/09/2019	De 14h à 17h
AIGUES-MORTES	Siège Communauté de Communes de Terre de Camargue , 13 rue du Port 30220 AIGUES-MORTES	Les jeudis 29/08/2019 , 05/09/2019 , 12/09/2019 , 19/09/2019 , 26/09/2019	De 9h à 12h
VAUVERT	Siège Communauté de Communes de Petite Camargue , 145, avenue de la Condamine 30600 VAUVERT	Les jeudis 29/08/2019 , 05/09/2019 , 12/09/2019 , 19/09/2019 , 26/09/2019	de 14h à 17h

### Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du Président de la commission d'enquête sans délai et clos par lui.

### Rapport et conclusions de la Commission d'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard pourra ensuite valablement approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé, modifié le cas échéant au regard du rapport et des conclusions de la commission d'enquête et des avis des personnes publiques associées ou consultées et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- en version papier, au siège du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard et aux sièges des 6 intercommunalités lieux d'enquête (aux jours et heures habituels d'ouverture),
- En ligne, sur le site internet du syndicat mixte du SCOT Sud Gard: <http://www.scot-sud-gard.fr/> et celui du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>

LIEUX DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Siège Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard (siège de l'enquête) 1 rue du Collisée, 30 900 NÎMES 04.66.02.55.30	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Siège Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole 5 rue du Collisée, 30900 NÎMES 04.66.02.55.55	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Siège Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle 2 Avenue de la Fontanisse, 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX, 04.66.35.55.55	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Siège Communauté de Communes de Petite Camargue 145, avenue de la Condamine 30600 VAUVERT 04.66.51.19.20	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Siège Communauté de Communes de Terre de Camargue 13 rue du Port, 30220 AIGUES-MORTES 04.66.73.91.20	Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Du mardi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 8h00 à 12h00 <i>Horaires d'été (août): du lundi au jeudi de 7h30 à 17h00, Le vendredi de 7h30 à 12h30</i>
Siège Communauté de Communes du Pays de Sommières Parc d'activités de l'Amède, 55 Rue des Epaulettes, BP 52027, 30252 SOMMIERES Cedex 04.66.77.70.39	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Siège Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence 1 avenue de la Croix Blanche 30300 BEAUCAIRE 04.66.59.54.54	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

ENQUETE PUBLIQUE

UN PROJET POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Gard est un document cadre d'urbanisme qui planifie les grandes orientations d'aménagement et de développement durables, à l'échelle du bassin de vie Nîmois et plus globalement sud gardois.

Le SCoT Sud Gard organise l'évolution du territoire en prenant en compte ses enjeux environnementaux, économiques, sociaux et les besoins de ses habitants.

Il traite notamment les questions d'habitat, d'équipement, d'environnement, d'agriculture, commerce et de développement économique.

A l'échelle locale, les Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux de l'Habitat ou encore les Cartes Communales doivent le respecter, dans un rapport de compatibilité.

C'est un projet stratégique élaboré et décidé par **les élus du territoire**. Il concerne plus de 380 000 habitants et réunit les 80 communes de la **Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et des Communautés de Communes de Beaucaire-Terre d'Argence, Petite Camargue, Terre de Camargue, Pays de Sommières et Rhône-Vistre-Virdoule**.

A l'horizon 2030, la population du territoire devrait atteindre 450 000 habitants. Il sera nécessaire de construire environ 38 800 logements, développer l'emploi, les transports et les services tout en répondant aux enjeux de cadre de vie, de risque et de protection des terres agricoles et de l'environnement.

Le SCOT repose sur 4 grands axes fédérateurs :

- Un territoire de ressources
- Un territoire organisé et solidaire
- Un territoire actif
- Un territoire en réseau

Après 6 ans de travail, le projet du SCoT révisé a été arrêté en conseil syndical le 18 mars 2019.

Les personnes publiques associées ont été consultées de début avril à début juillet.

La dernière étape de la concertation sur le projet est l'enquête publique.

**L'ENQUETE PUBLIQUE DURE 1 MOIS  
Du 26 août au 27 septembre inclus**

**C'EST 1 MOIS POUR SE RENSEIGNER ET DONNER SON AVIS SUR LE SCOT !**

**Les étapes clés de la révision du SCoT Sud Gard :**

- 2013 : décision du Conseil Syndical d'engager la révision du SCOT.
- 2015 - 2016 : réalisation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, identification des grands défis et des premières orientations du projet.

Ateliers et forums de concertation.

**4 Réunions publiques**

- 2017: définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le projet)

**4 Réunions publiques**

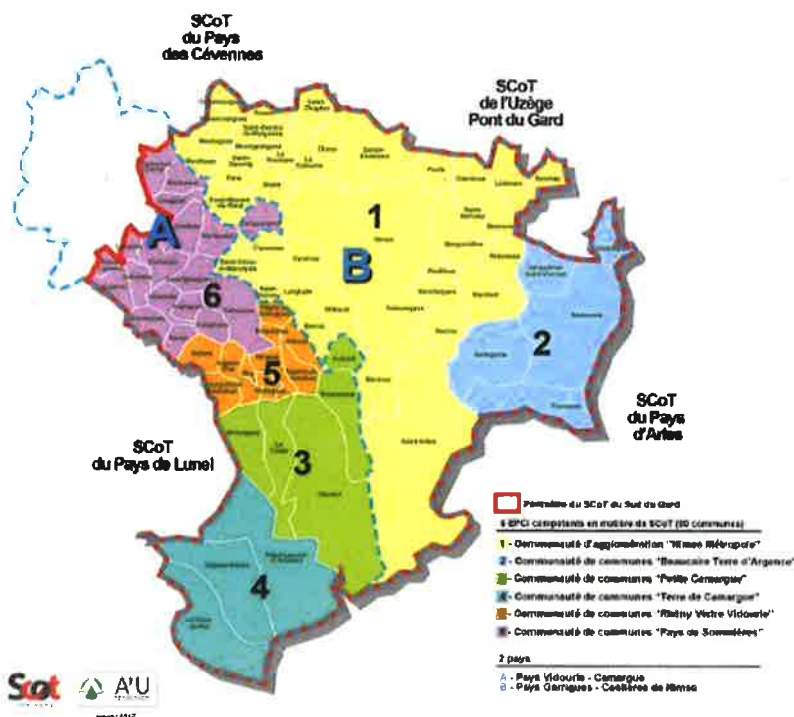
- 2018 rédactions du Document d' Orientations et d'Objectifs (les « règles » de mise en œuvre). Ateliers de concertation.

**3 Réunions publiques**

**18 mars 2019 : validation du projet du SCOT et arrêt du projet.**

- Avril-juillet 2019 : consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Régions, Chambre d'Agriculture, CCI, Département, EPCI, ...)
- Enquête Publique du 26 août au 27 septembre 2019

**Approbation finale du SCOT**



## S'INFORMER ET PARTICIPER A L'ENQUETE PUBLIQUE : Comment faire ?

C'est l'ultime phase de concertation permettant au public de s'informer et s'exprimer sur le projet de révision du SCoT du Sud Gard. Elle est ouverte à tout un chacun (habitants, usagers, acteurs socio-professionnels, associations etc...).

Elle est organisée par le Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard en lien avec la commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs indépendants, nommés par le Tribunal Administratif de Nîmes.

**L'ENQUETE PUBLIQUE SE DEROULE DU LUNDI 26 AOUT 2019 (9H) JUSQU'AU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 (17H).**

### Les documents mis à l'enquête : le projet de SCoT révisé arrêté



Le dossier d'enquête est composé d'un recueil de pièces administratives, des pièces du projet de SCoT arrêté dont notamment le rapport de présentation, une évaluation environnementale, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), des avis des personnes publiques associées ou consultées et de l'autorité environnementale, ou encore du bilan de la concertation.

Un registre d'enquête est joint à ce dossier pour recueillir les observations et propositions de tout un chacun (habitants, usagers, associations, acteurs socio-économiques etc...).

### Consulter des documents mis à l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- **sur le site internet** de la collectivité à l'adresse suivante : <http://www.scot-sud-gard.fr/>
- **sur le site du registre dématérialisé** de l'enquête publique à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>
- **en version numérique** accessible sur un poste informatique au siège de l'enquête et sur clé USB dans les autres lieux d'enquête aux heures et jours d'ouverture.
- **en format papier**; dans tous les lieux d'enquête, aux heures et jours d'ouverture au public indiqués ci-après :

LIEUX DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
<b>Siège Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard (siège de l'enquête)</b> 1 rue du Colisée, 30 900 NÎMES 04.66.02.55.30	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Siège Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole</b> 5 rue du Colisée, 30900 NÎMES 04.66.02.55.55	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
<b>Siège Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle</b> 2 Avenue de la Fontanisse, 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX, 04.66.35.55.55	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Siège Communauté de Communes de Petite Camargue</b> 145, avenue de la Condamine 30600 VAUVERT 04.66.51.19.20	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
<b>Siège Communauté de Communes de Terre de Camargue</b> 13 rue du Port, 30220 AIGUES-MORTES 04.66.73.91.20	Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Du mardi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 8h00 à 12h00 <i>Horaires d'été (août) : du lundi au jeudi de 7h30 à 17h00, Le vendredi de 7h30 à 12h30</i>
<b>Siège Communauté de Communes du Pays de Sommières</b> Parc d'activités de l'Amède, 55 Rue des Epaulettes, BP 52027, 30252 SOMMIERES Cedex 04.66.77.70.39	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
<b>Siège Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence</b> 1 avenue de la Croix Blanche 30300 BEAUCAIRE 04.66.59.54.54	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

### Formuler des observations et/des propositions :

Pendant la durée l'enquête publique, le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions :

- **Sur un des registres d'enquête publique** ouverts à cet effet dans les lieux d'enquête accessibles aux heures habituelles d'ouverture. Ces registres en format papier sont mis à disposition avec le dossier d'enquête et sont établis sur des feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.

- **sur le registre dématérialisé sécurisé** tenu à la disposition du public sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>.
- **Par courrier électronique**, à l'adresse suivante : [enquete-publique-1494@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1494@registre-dematerialise.fr); en mentionnant dans l'objet du courrier : « Enquête publique SCOT Sud Gard ». Les observations transmises par courrier seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>
- **Par courrier postal**, à adresser au Président de la commission d'enquête – Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard, 1 rue du Colisée, 30900 Nîmes.
- **Lors des permanences** tenues par au moins un membre de la commission d'enquête aux lieux et dates indiquées dans le tableau récapitulatif suivants :

LIEUX DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
<b>Siège Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard (siège de l'enquête)</b> 1 rue du Colisée, 30 900 NÎMES 04.66.02.55.30	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Siège Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole</b> 5 rue du Colisée, 30900 NÎMES 04.66.02.55.55	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
<b>Siège Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle</b> 2 Avenue de la Fontanisse, 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX, 04.66.35.55.55	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Siège Communauté de Communes de Petite Camargue</b> 145, avenue de la Condamine 30600 VAUVERT 04.66.51.19.20	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
<b>Siège Communauté de Communes de Terre de Camargue</b> 13 rue du Port, 30220 AIGUES-MORTES 04.66.73.91.20	Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Du mardi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 8h00 à 12h00 <i>Horaires d'été (août): du lundi au jeudi de 7h30 à 17h00, Le vendredi de 7h30 à 12h30</i>
<b>Siège Communauté de Communes du Pays de Sommières</b> Parc d'activités de l'Amède, 55 Rue des Epauettes, BP 52027, 30252 SOMMIERES Cedex 04.66.77.70.39	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
<b>Siège Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence</b> 1 avenue de la Croix Blanche 30300 BEAUCAIRE 04.66.59.54.54	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

#### Et après l'enquête ?

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête publie un rapport.

C'est à la suite de sa publication que le SCoT pourra être modifié avant son approbation.

Le rapport et les conclusions sont tenus à la disposition du public sans délai au siège du syndicat mixte du SCOT SUD GARD, aux sièges de chaque EPCI du périmètre du SCoT et sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.



#### **POUR + D'INFORMATIONS :**

Le Syndicat mixte du SCoT Sud Gard,

1 rue du Colisée 30 900 NÎMES,

[pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr](mailto:pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr)

04.66.02.55.30

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h